



ANNÉE 2008-2009

U.F.R DE LANGUES  
CENTRE INTERNATIONAL DE LANGUES

Épreuve : Introduction au Droit Communautaire

Diplôme : LEA, Licence, 2<sup>ème</sup> année.

Enseignante responsable : Raphaëlle Nollez-Goldbach

Année 2008-2009

Session 1 – 1<sup>er</sup> Semestre

**Mardi 6 janvier 2009, 10h30**

**Durée : 1h**

**Aucun document autorisé**

*Cesure 2+4*

Répondre aux questions suivantes :

Attention : les réponses doivent être rédigées et structurées.

- 1) Présentez les Traités européens en vigueur (noms, dates, modifications, évolutions de la construction européenne, objectifs, place dans la hiérarchie des normes communautaires, fonctions...).

**5 points**

- 2) De quel pouvoir de contrôle dispose le Parlement européen ?

**5 points**

Étude d'un cas pratique :

**10 points**

- 3) « Le Conseil des ministres de l'Union Européenne a adopté un règlement visant à interdire les études supérieures aux femmes ».

De quel recours disposez-vous pour vous opposer à ce règlement du Conseil ? Pourquoi ?

[Il faut expliciter et préciser les points suivants : l'acte du conseil dont il est ici question, le recours (son nom et son rôle), l'institution devant laquelle il est présenté, et qui en est l'auteur(e) et pourquoi il/elle en a le droit (ou non)].